



**COMMUNE DE CERCOUX**  
**PROCES VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL**  
**Séance du mardi 17 décembre 2024 à 19h30**

L'an deux mille vingt-quatre, le mardi 17 décembre à dix-neuf heures trente,

Le Conseil Municipal de Cercoux dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la mairie de Cercoux, sous la présidence de Jeanne BLANC, Maire

Date de convocation du conseil municipal : 13 décembre 2024

Membres présents : Jeanne BLANC, Vincent BADIE, Angélique MOTUT, Christian BERNARD, Philippe GLEMET, Françoise BLANC, Michèle BARRAULT, William PIETTE, Stéphanie POIVERT

Absents excusés : Hervé DINDIN (procuration à Jeanne BLANC), Sophie HAYE-OLINET (procuration à Angélique MOTUT), Anaïs LEMIRE (procuration à Christian BERNARD)

Secrétaire de séance : Angélique MOTUT

Ordre du jour :

Approbation du procès-verbal du conseil municipal du mardi 19 novembre 2024.

1. Voisins vigilants
2. Demande de subvention à la CDCHS pour le Printemps de la culture
3. Demande de subvention DETR
4. Droit de préférence

Le quorum étant atteint Madame le Maire ouvre la séance.

Angélique MOTUT est élue secrétaire de séance.



**COMMUNE DE CERCOUX**  
**PROCES VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL**  
**Séance du mardi 17 décembre 2024 à 19h30**

**Approbation du procès-verbal du conseil municipal du mardi 19 novembre 2024**

En exercice : 12  
Abstentions : 0

Présents : 9  
Pour : 12

Votants : 12  
Contre : 0

**1. Voisins vigilants**

La commune a un contrat avec « Voisins vigilants » depuis plusieurs années. L'application sert à déclarer des incidents sur la commune comme les rodages, les démarchages, etc... Elle est accessible à tous de manière gratuite. Le contrat financé par la commune permet aux citoyens inscrits d'être informés des alertes déposées sur le site, et à la commune de diffuser des informations.

« Voisins vigilants » a été racheté il y a 2 ans, et la solution logicielle revisitée à cette occasion. Depuis, les tarifs ont été revus à la hausse. De 800€/an, l'adhésion est à 2200€/an avec une hausse de 5% tous les ans. A partir de 3 ans, il est possible de passer le coût en investissement. Comme la commune adhère depuis longtemps, une offre plus avantageuse est proposée. Dans ce forfait, une personne est chargée du recrutement de « voisins » pour développer l'utilisation et elle inclue la possibilité d'envoyer des SMS en illimité, ainsi que la publication de commentaires sur un incident donné. Les personnes de passage peuvent également y déposer une alerte.

Dans le cadre du PCS, le système d'alerte est obligatoire. De ce fait ce partenariat permettrait de répondre aux obligations.

La commune souhaite-t-elle renouveler l'adhésion ? Certaines personnes de la commune sont attachées à ce partenariat.

*William PIETTE demande s'il existe une alternative à « Voisins vigilants » : oui mais les autres solutions ne permettent pas d'échanges sur la plateforme.*

Philippe GLEMET arrive à 19h50.

Il faudrait désormais inciter les gens à s'inscrire pour échanger des informations et faire une démonstration à la salle des fêtes. Cela est possible dans le cadre du contrat.

Une bibliothèque est disponible, et présente les recommandations dans des situations précises.

De plus, l'application est en lien avec la gendarmerie et la modération directement faite par le site, qui vit en autonomie.

**20241217\_01**  
**Voisins vigilants**

Madame le Maire donne la parole à Monsieur Vincent BADIE, référent "Voisins Vigilants", qui expose les informations suivantes.

« Voisins Vigilants » est une application accessible à tous de manière gratuite qui sert à déclarer des incidents sur la commune, tels que le rodage, le démarchage, etc...

La commune finance un contrat, arrivé à échéance, qui permet de diffuser des informations, et aux citoyens inscrits d'être informés des alertes déposées sur le site.

La solution logicielle a été revisitée depuis le dernier contrat souscrit par la commune, et les tarifs ont évolué en conséquence :

- adhésion sur 1 an => 2 200€ TTC renouvellement tacite avec hausse de tarif de 5%



**COMMUNE DE CERCOUX**  
**PROCES VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL**  
**Séance du mardi 17 décembre 2024 à 19h30**

pour l'année suivante

- adhésion sur 3 ans => 2 000€ TTC (6 000€ TTC en budget d'investissement) aucune hausse de tarif
- adhésion sur 4 ans => 1 800€ TTC (7 200€ TTC en budget d'investissement) aucune hausse de tarif
- adhésion sur 5 ans => 1 600€ TTC (8 000€ TTC en budget d'investissement) aucune hausse de tarif + 4 panneaux offerts + 200 autocollants offerts

Il est dorénavant possible d'adhérer à la nouvelle offre autant en budget de fonctionnement qu'en budget d'investissement (entre 3 et 5 ans uniquement).

A titre d'information, dans le cadre d'un renouvellement avant le 31/12/2024, des tarifs préférentiels sont proposés :

- 1 an : 2 000€ TTC + 5% d'augmentation en cas de renouvellement tacite
- 3 ans : 1 200€ TTC / an (ou 3 600€ TTC en budget d'investissement)

Madame le Maire propose d'adhérer pour une durée de 3 ans, au tarif de 1200€ TTC/an.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal

DECIDE

- d'adhérer à « Voisins Vigilants » pour une durée de 3 ans, au tarif de 1200€ TTC/an

Nombre de membres

En exercice : 12

Présents : 9

Votants : 12

Abstentions : 3

Pour : 9

Contre : 0

**2. Demande de subvention à la CDCHS pour le Printemps de la culture 2025**

**20241217\_02**

**Demande de subvention à la CDCHS pour le Printemps de la Culture**

Madame le Maire expose que lors du conseil municipal du 19 novembre 2024, a été présenté le projet pour le Printemps de la Culture 2025.

A ce titre, elle propose de solliciter la Communauté de Communes de Haute Saintonge pour une subvention, suivant le plan de financement prévisionnel suivant :

Intitulé du spectacle	Montant	Subvention sollicitée auprès du Département	Reste à charge pour la commune
<i>Au cœur des comédies musicales</i>	2 400 €	1 200 €	1 200 €
<i>Cirque en scène Pas si bête</i>	1 200 €	600 €	600 €
<i>Cie Dakatchik Princesses</i>	1 500 €	750 €	750 €
<i>Fête de la musique</i>	1 500€	750 €	750 €



**COMMUNE DE CERCOUX**  
**PROCES VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL**  
**Séance du mardi 17 décembre 2024 à 19h30**

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal

DECIDE

- D'autoriser Madame le Maire à solliciter une subvention auprès de la CDCHS pour l'organisation du Printemps de la Culture

Nombre de membres

En exercice : 12

Abstentions : 0

Présents : 9

Pour : 12

Votants : 12

Contre : 0

**3. Demande de subvention DETR**

**20241217\_04**

**Demande de subvention DETR**

**Projet** : Rénovation énergétique du bâtiment occupé par la mairie et l'école

**Montant total des travaux HT** : 48 586.51€

Dans le cadre du programme Village D'avenir dont Cercoux est lauréat, un audit énergétique sur les bâtiments de la mairie et l'école a été réalisé, en partenariat avec le SDEER.

L'objectif est de réaliser des travaux d'amélioration énergétique pour réduire les coûts de fonctionnement et améliorer les conditions d'utilisation.

Une subvention, dans le cadre de la DETR (dotation d'équipement des territoires ruraux) peut être sollicitée pour les travaux des bâtiments. Le seuil des marchés est de 100 000€ mais pour des raisons économiques et administratives, il est choisi de ne pas dépasser ce seuil. Cela n'exonère pas une consultation en fonction des travaux à faire.

La première tranche de travaux prévue dans ce cadre concerne donc le changement de toutes les huisseries actuellement en simple vitrage et la création d'un système de ventilation pour améliorer la qualité de l'air.

Dans ce contexte, le plan de financement prévisionnel proposé à l'appui de cette demande de subvention est le suivant :

SOURCES DE FINANCEMENT	TAUX	MONTANT HT
Etat DETR	40 %	19 434.60 €
Etat DSIL		
Etat – Fonds vert		
Etat – autres (à préciser)		
Conseil départemental	30 %	14 575.95 €
Conseil régional		
Union européenne		
Autre		
Autre		
<b>Sous-Total financement public (80 % maximum)</b>	<b>70 %</b>	<b>34 010.55 €</b>
Fonds propres	30 %	14 575.96 €



**COMMUNE DE CERCOUX**  
**PROCES VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL**  
Séance du mardi 17 décembre 2024 à 19h30

Emprunts		
Sous-total collectivité	30 %	14 575.96 €
<b>TOTAL FINANCEMENT OPERATION (HT)</b>	<b>100 %</b>	<b>48 586.51 €</b>

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal

- ADOPTE l'opération et les modalités de financement ;
- APPROUVE le plan de financement prévisionnel ;
- S'ENGAGE à prendre en autofinancement la part qui ne serait pas obtenue au titre des subventions ;
- AUTORISE Madame le Maire ou l'adjoint délégué à signer tout document relatif à cette opération, et notamment la demande de subvention auprès de la préfecture

Nombre de membres

En exercice : 12

Présents : 9

Votants : 12

Abstentions : 0

Pour : 12

Contre : 0

#### 4. Droit de préférence

Madame le Maire rappelle la possibilité réservée à la commune de se positionner de manière « prioritaire » pour la vente d'une propriété classée au cadastre en nature de bois et forêts et contigüe à leur propriété.

Madame le Maire demande si la commune souhaite acquérir les parcelles désignées, sachant que cela nécessitera peut-être de l'entretien.

**20241217\_03**  
**Droit de préférence**

Madame le Maire expose que dans le cadre d'une vente, la commune peut exercer son droit de préférence sur les parcelles suivantes :

Section	N°	Lieudit	Surface
AD	0100	LE FAGNARD	00 ha 06 a 58 ca
AD	0104	COMBE DU CHAT HUANT	00 ha 47 a 35 ca
AH	0044	FRICHOU	00 ha 10 a 18 ca
ΔH	0053	FRICHOU	00 ha 04 a 43 ca
AI	0224	CORCIN	00 ha 36 a 20 ca
AI	0226	CORCIN	00 ha 27 a 25 ca
AI	0227	CORCIN	00 ha 10 a 66 ca
AI	0228	CORCIN	00 ha 16 a 77 ca
AI	0284	CORCIN	00 ha 24 a 89 ca
AI	0303	CORCIN	00 ha 24 a 83 ca
AM	0002	LE TERRIER ROUGE	00 ha 05 a 90 ca
AM	0003	LE TERRIER ROUGE	00 ha 09 a 44 ca
AM	0004	LE TERRIER ROUGE	01 ha 11 a 65 ca



**COMMUNE DE CERCOUX**  
**PROCES VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL**  
Séance du mardi 17 décembre 2024 à 19h30

AM	0005	LE TERRIER ROUGE	00 ha 45 a 62 ca
----	------	------------------	------------------

Toutes les parcelles sont en zones N et/ou NP.

Le prix est de 7500 euros.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal

DECIDE

- De renoncer au droit de préférence pour les parcelles faisant l'objet de la vente

Nombre de membres

En exercice : 12

Abstentions : 0

Présents : 9

Pour : 12

Votants : 12

Contre : 0

**INFORMATION ET QUESTIONS DIVERSES**

- *Décisions du Maire :*

Virement de Crédit

**INVESTISSEMENT**

Dépenses		Recettes	
Article (Chap.) - Opération	Montant	Article (Chap.) - Opération	Montant
202 (20) - 237 : Frais études, élab. Modif. Et r	2 000,00		
2151 (21) - 222 : Réseaux de voirie	-2 000,00		
2151 (21) - 222 : Réseaux de voirie	-2 000,00		
2188 (21) - 223 : Autres immobilisations corp	2 000,00		
	<b>0,00</b>		
<b>Total Dépenses</b>	<b>0,00</b>	<b>Total Recettes</b>	

2000 € ont été versés de l'opération « 222 Voirie et divers aménagement » vers l'opération « 223 Acquisition de matériels et mobiliers » afin d'acquérir une armoire froide pour le restaurant scolaire.

2000 € ont été versés de l'opération « 222 Voirie et divers aménagement » vers l'opération « 237 Révision du PLU » pour régler une facture de révision du PLU.

- La banque alimentaire Solidarité Dronne Lary cherche activement des bénévoles.
- Concernant les travaux au lieu-dit Manon entre la commune de Clérac et de Cercoux, déjà évoqué en conseil municipal, la commune de Clérac a décidé de réaliser les travaux de busage et de prendre la totalité à sa charge. En effet, le coût pour la commune aurait été plus élevé que la prévision présentée en conseil municipal d'octobre et n'aurait pu être supporté par la commune.
- Remerciements de l'association jardins d'amateurs pour la subvention et le soutien des services



**COMMUNE DE CERCOUX**  
**PROCES VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL**  
**Séance du mardi 17 décembre 2024 à 19h30**

*techniques pour l'installation de matériel (tables et poubelle).*

- *Le nettoyage des chemins ruraux est presque terminé, là où les accès sont possibles. Une carte va être mise à jour pour faciliter l'entretien. Pour rappel, la commune est propriétaire des chemins mais n'a aucune obligation de les entretenir. Les utilisateurs qui dégradent les chemins sont censés les remettre en état contrairement aux voies communales dont l'entretien est à la charge de la commune.*
- *Pour l'été 2025, le Moulin solidaire réfléchit à un partenariat avec la Maison des bateleurs. Le Moulin solidaire demande s'il serait possible de les loger au mois d'août. Le logement à côté de l'épicerie pourrait être loué ou mis à disposition. Cela se ferait dans un intérêt collectif avec une contrepartie financière. Le conseil municipal valide le principe.*
- *Noël de l'école vendredi 20 décembre : matin spectacle de cirque cofinancé par l'association En Avant les Ecoliers et la commune, pour tous les enfants, y compris ceux de la crèche. Repas à 11h45, avec le soutien d'Hervé DINDIN pour la confection. Après-midi festif à la salle des fêtes.*
- *Fermeture de l'accueil périscolaire à 13h30 le 18/12 suite à l'absence de Tina.*
- *Travaux de la maison des associations terminés.*
- *La consommation de granulés est suivie de près grâce à une vigilance quotidienne de l'équipe ainsi que grâce à l'instauration d'un registre de suivi de la chaudière qui a été mis à jour depuis l'installation en 2016.*
- *Le système de production d'eau chaude du stade a été réparé en régie par les agents des services techniques.*
- *Pose de la citerne enterrée pour la DECI à Giraud Haras. Il faut prévoir le remplissage. Un devis va être demandé auprès de l'entreprise LEGER.*
- *Le bulletin municipal doit être relu et corrigé avant la fin de la semaine.*
- *La crèche de l'église sera mise en place par Françoise BLANC. La Messe de Noël est samedi à 18h, comme la messe mensuelle.*
- *Pot des agents vendredi 20 décembre à 18h dans la cantine scolaire.*
- *Prochains conseils municipaux : Mardi 21 janvier, Mardi 18 février, Mardi 25 mars*
- *Vœux du Maire le 16 janvier à 18h30 avec la présentation des éco délégués.*

La séance est levée à 20h42.

Le prochain conseil municipal aura lieu le 21 janvier 2025 à 19h30.

La secrétaire de séance  
Angélique MOTUT

Le Maire,  
Jeanne BLANC